

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°54 (arrete de promulgation du 24 mars 1926)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 mars 1926

Numéro JO
n° 352 du 31/03/1926

Date du numéro
31 mars 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 22 février 1926 relatif aux distinctions honorifiques réservées aux indigènes et institutrices en service aux colonies, inséré au Journal officiel de la République française du 26 février 1926 (page 2653).

TEXTE INTÉGRAL

art.1 est en promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 22 février 1926 relatif aux distinctions honorifiques réservées aux indigènes et institutrices en service aux colonies, Art 2, — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et officiel de la colonie.

chapon-baissac